

N/REF : 13/12/2025 12H35 C:263561 I:27761
V/REF : OSMIL808006883
V/Appel du Samedi 13/12/2025 a 12H35

FONCIA ALPES DAUPHINE

**1 RUE DES TROPIQUES
38130 ECHIROLLES**

V/REF.IMM. 0067
IMMEUBLE : V.OLYMPIQUE ILN-0067
RUE C.KOGAN/PLACE L.TERRAY/
RUE L.LACHENAL/RUE H.DUHAMEL
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 19 Janvier 2026

Référence Marché: 24063DTPS

LOCALISATION : ALLEE N17 RUE HENRI DUHAMEL - APPEL DE MME KHOUMATI (2EME) -PORT.

MOTIF : REFOULEMENT CONSTATEE DANS LA BAIGNOIRE AVEC REMONTEE DE MATIERES

Donneur d'ordre : _ SDH URGENCES

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage électromécanique avec matériel type K 50.

LE 13/12/2025 A 13H30 : INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME KHOUMATI.

DEBOUCHAGE ELECTROMECHANIQUE DE LA COLONNE EAUX USEES SALLE DE BAINS.
CONTROLE ECOULEMENT.
PREVOIR INTERVENTION DE PLOMBERIE POUR FUITE SOUS EVIER ET BAIGNOIRE.

OBSERVATIONS : AS AB Email envoyé le 19/01/26 a 12H48 Mme A. TEODOSIO
AS AB Email envoyé le 14/01/26 a 14H03 Mme A. TEODOSIO
AS AB Email envoyé le 13/01/26 a 12H27 _ Envo i AB/Devis/Impayé.
AS AB Email envoyé le 15/12/25 a 16H14 _ Envo i AB/Devis/Impayé.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	INTASTRE007-+Value interv en astreinte	1	151,74	151,74
1,00	DEBOUCH002-Débouchage colonne	1	119,36	119,36
	TOTAL H.T.			271,10
	T.V.A. a 10,00%			27,11
	TOTAL T.T.C.En EURO			298,21

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN